REPUBLIQUE DU BENIN
*-*-*-*-*-*
MINISTERE DE LA SANTE
*-*-*-*-*-*-*
DIRECTION DE LA FORMATION
ET DE LA RECHERCHE EN SANTE
*-*-*-*-*-*-*

N°1339/MS/DC/SGM/DFRS/SRAO/SA

COTONOU, le 18 MAR. 2011

LE MINISTRE DE LA SANTE

***Au***

**Docteur Omer DOSSOU YOVO,**
Chercheur Principal

**COTONOU**

**OBJET** : Transmission d'une autorisation administrative de recherche.

Me référant à ***l'avis N° 018 du 11 novembre 2010*** délivré par le Comité National Provisoire d'Ethique pour la Recherche en Santé (CNPERS) suite à l'examen du protocole de recherche intitulé « ***Analyse de l'effet de ''Linkpeyo'', produit à base de plantes médicinales, sur les manifestations cliniques, immunologiques et virologiques de l'infection à VIH/SIDA au Bénin, une approche novatrice de collaboration entre médecine moderne et médecine naturelle traditionnelle»,*** j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente, l'autorisation administrative pour la réalisation de cette recherche au Bénin.

Afin de permettre à mon département de capitaliser les acquis de cette étude, je vous demande de mettre les résultats à la disposition de la Direction de la Formation et de la Recherche en Santé, du Programme National de Lutte contre le SIDA et du Centre de Documentation du Ministère de la Santé.

REPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de la Santé

Pour le Ministre et par délégation,
La Directrice de Cabinet

**Dorothée YEVIDE**

***Pièce jointe*** : *Autorisation administrative de recherche*

REPUBLIQUE DU BENIN
*-*-*-*-*-*
MINISTERE DE LA SANTE
*-*-*-*-*-*
DIRECTION DE LA FORMATION
ET DE LA RECHERCHE EN SANTE
*-*-*-*-*-*

N° 13390/MS/DC/SGM/DFRS/SRAO/SA

COTONOU, le 28 MARS 2011

# AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE RECHERCHE

*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le Ministre de la Santé soussigné, atteste que le projet de recherche intitulé « ***Analyse de l'effet de ''Linkpeyo'', produit à base de plantes médicinales, sur les manifestations cliniques, immunologiques et virologiques de l'infection à VIH/SIDA au Bénin, une approche novatrice de collaboration entre médecine moderne et médecine naturelle traditionnelle»,*** rentre dans le cadre des préoccupations du Ministère de la Santé en matière de recherche sur les maladies prioritaires.

Le Docteur Omer DOSSOU YOVO, chercheur principal, a pris les dispositions nécessaires pour une large information des populations notamment pour obtenir le consentement éclairé des participants à l'étude.

Au vu de ***l'avis N° 018 du 11 novembre 2010*** délivré par le Comité National Provisoire d'Ethique pour la Recherche en Santé (CNPERS), j'autorise la réalisation au Bénin de la recherche sus-mentionnée. Toutefois, le Docteur Omer DOSSOU YOVO doit respecter les consignes du CNPERS notamment en précisant le financement de la recherche dans un délai de six mois à compter de la date de signature de l'avis éthique et en réalisant la recherche en collaboration étroite et franche avec le Comité de surveillance et de suivi mis sur pied pour la circonstance.

Pour le Ministre et par délégation,
La Directrice de Cabinet

**Dorothée YEVIDE**

**Ampliation** : Présidente du CNPERS (1)